n°. 36.

Jay Examiné par ordre de L'Academie Royale
de Chirurgie, un manuscrit intitulé, Recueit
d'observations Chirurgicales sur les maladies de
L'uretre; envoyé par Monsieur Daran cy devant
chirurgien major du Regiment Palfy, cuirassiers, &c
et actuellement resident a Marseille.

Ce Recueil contient cinquante six Relations tres
incompletes de quelques maladies de L'uretre, où
on trouve, simplement L'exposé d'une partie des symptomes,
L'epoque ~~[illegible]~~ de La maladie; Le
temps qu'elle a eté a guerir par les soins de Mr. Daran
et Enfin Les noms de ceux qui luy ont adressé une
partie des malades qu'il a traités: Tels sont Les
Recits que L'auteur qualifie d'observations.

Depuis qu'on a ouvert Les yeux sur La defectuosité
des hypotheses, et que L'on a reconnu qu'il n'y avoit de
veritables principes en Medecine et en Chirurgie
que ceux qui sont fondés sur L'observation; on
a indistinctement prodigué Le titre d'observation
jusqu'au moindres petites Relations ou historiettes et
aux plus simples ~~simples~~ faits de pratique, sans faire
attention a toutes Les conditions qui sont requises pour

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

ARC 50 n° 185

caracteriser une Legitime Observation.

Elle doit : contenir et exposer clairement l'histoire exacte d'une maladie, c'est a dire, la cause, sa nature, ses symptomes, ses signes, et Le recit fidel de tout ce qui a eté employé au traitement de la maladie, soit artistement, soit par hazard, et ce qui en a resulté d'avantageux ou de nuisible.
Voila ce que L'Academie reconnoit et admet pour observations, et elle est d'accord en cela avec ce que nous avons d'auteurs Les plus estimés.

Observatio habetur, dit Boerhaave, 1°. ex accuratâ historiâ morbi, enarrante causas, naturam, effectusque mali; 2°. ex enumeratione exquisitâ eorum quae prosunt vel nocent, dum casu, vel arte, morbo subministrata sunt. Il ne seroit pas difficile de citer plusieurs autres auteurs pour apuyer ce sentiment tels que Sydenham, Behrius, Galien, Celse et Hipocrate même, sur les conditions et La nature de L'observation;

Or il n'y a pas un des recits contenus dans le Recueil de M. Daran qui soit conforme a ces conditions et notamment a celles qui concernent La Curation; par consequent L'Academie n'en peut faire aucun

usage; a moins que L'auteur ne veuille bien —
prendre La peine de supleër a ce qui manque
d'essentiel a son ouvrage; car alors ces Recits
imparfaits devenus des observations en bonne
forme, feront a M.r Daran tout L'honneur
qu'il paroit meriter. Raporté a L'Academie
ce 6. Juillet 1745.

Caumont

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

ce cy sera joint aux eclaircissemens
quénvoyera M.r Darrau